



Ligue des Pays de la Loire de Badminton
101, rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS
Tél : 02 41 47 34 67
E-mail : secretariat@badminton-paysdelaloire.fr
Site : www.badminton-paysdelaloire.fr

Objet : Dispositif Label Régionaux
Affaire suivie par : Jean-Claude ARNOU
Tél : 06 03 52 07 20
E-mail : jean-claude.arnou@wanadoo.fr

Angers, le 06 octobre 2021

**A l'attention des
Président(e)s de clubs**

Chère présidente, cher président,

Une nouvelle saison et nous l'espérons complète. Depuis la saison passée où nous avons mis en place le Label Handicap, votre ligue est désormais dotée de quatre Labels pour valoriser encore mieux vos actions et vos projets. 4 Labels pour une pratique plus solidaire et plus accessible. C'est notre ambition d'accompagner les clubs ligériens vers cette ouverture de la pratique à toutes et à tous, de vous doter grâce à la labellisation de matériels adaptés, de conseils, de visuels qui affichés dans vos gymnases vous apporteront une meilleure identification auprès de votre commune et des autres utilisateurs de l'équipement. Je vous rappelle nos principaux objectifs avec cette labellisation :

- Mettre en valeur ces pratiques au sein du club,
- Accompagner et valoriser l'accès à tous,
- Accompagner cette mise en œuvre avec l'appui d'un conseiller technique régional,
- Aider financièrement à former vos encadrants,
- Doter les clubs labellisés d'une bourse en matériel spécifique.

Une plaquette présentant le label a été éditée (en pièce jointe). Grâce à une grille d'évaluation simple à compléter avec des critères accessibles, nous pourrons rapidement établir la liste des clubs pouvant prétendre à ces labels.

Comment cela se passe-t-il ?

- Dès réception de ce courrier, vous pouvez faire acte de candidature pour un ou plusieurs labels. Même si vous estimez ne pas remplir complètement les critères, envoyez-nous votre fiche.
- Vous recevrez ensuite lorsque les attributions régionales des labels seront validées le catalogue des matériels pédagogiques. Un catalogue actualisé chaque saison avec entre autres des masques anti-covid réutilisables, des kit Passbad, des serviettes, gourdes...
- Ce sera le moment de faire votre commande (en respectant bien la date de retour)
- Nous passerons ensuite commande aux différents fournisseurs après réception de toutes les commandes pour une livraison que nous espérons cette année lors du tournoi international minimes des Huit Nations. Une compétition où vous serez notre invité !



Ligue des Pays de la Loire de Badminton
101, rue Dupetit Thouars – 49000 ANGERS
Tél : 02 41 47 34 67
E-mail : secretariat@badminton-paysdelaloire.fr
Site : www.badminton-paysdelaloire.fr

Encore une fois, merci pour votre engagement, pour tout ce que vous mettez en place pour accueillir toujours plus de licenciés et favoriser l'accessibilité.

Modalités pour recevoir le label :

Jeudi 21 octobre	Date limite d'envoi des demandes de labels par les clubs (voir document ci-joint)
Mercredi 27 octobre	Traitement des demandes, validation et diffusion de la liste des clubs retenus par label Envoi du catalogue dans lequel les clubs choisissent le matériel pédagogique à hauteur de 150 € par label attribué. Pour le label minibad, il y a deux niveaux de labellisation (150€ ou 300 €) Les clubs peuvent profiter des tarifs avantageux pour augmenter leur commande. Une facturation sera faite au-delà des montants attribués.
Mercredi 10 novembre	Retour des commandes
Samedi 18 décembre	Remise des dotations à l'occasion du tournoi international minimes des 8 nations. Une communication sur ces remises sera systématiquement faite à tous nos clubs ligériens. (Site Internet, réseaux sociaux...)

En espérant que vous saurez répondre à cette nouvelle campagne régionale de labellisation, pour un accueil pour tous, pour une pratique accessible, conviviale et solidaire.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sportives.

Jean-Claude ARNOU
Elu référent des dispositifs Labels régionaux

Pour information :

Rappel sur une des conditions essentielles pour que les clubs puissent prétendre à des aides régionales. (Information faite en assemblée générale)

Le/la président(e) du club s'engage en application des statuts fédéraux (article 2.1.3) et du règlement intérieur de la Fédération Française de Badminton (article 5.3.1), à licencier à la FFBaD l'intégralité de ses licenciés.